



RENDEZ-VOUS POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE : L'ÉDUCATION AU-DELÀ DE LA PANDÉMIE

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES DIRECTIONS
D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT (FQDE)

AVRIL 2021

RENDEZ-VOUS POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE : L'ÉDUCATION AU-DELÀ DE LA PANDÉMIE

RÉFLEXION DE LA FQDE

La Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement (FQDE) est le principal organisme professionnel représentant les directions d'établissement d'enseignement du Québec. Elle est la voix commune de plus de 2200 directions d'établissement au Québec (préscolaire, primaire, secondaire, formation professionnelle, formation générale des adultes) provenant de 20 associations régionales en plus d'une 21^e association de directions retraitées.

Pour nous joindre :

M. Nicolas Prévost, président de la FQDE



nicolas.prevost@fqde.qc.ca



514 984-0093

Suite à la consultation auprès de nos membres, nous vous faisons part des réponses des trois axes.

AXE 1 – LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET LE RATTRAPAGE

1.1 LES PISTES D' ACTIONS QUI DEVRAIENT ÊTRE MAINTENUES OU BONIFIÉES

- Faire confiance aux équipes-écoles pour prendre les bonnes décisions quant à la réussite de leurs élèves (subsidiarité).
- Bonification du tutorat avec une souplesse qui permettra aux établissements de mettre en place des moyens autres qui répondront aux besoins des élèves.
- Bonification de la mesure 15021 puisqu'elle permet aux établissements le choix des moyens et qu'elle vise la mise à niveau des élèves pour lesquels le contexte de la pandémie a occasionné du retard.
- Bonification de l'investissement lié aux initiatives en FP et en FGA pour soutenir la réussite des jeunes adultes puisque cette mesure permet aux établissements le choix des moyens et qu'elle vise la mise à niveau des élèves pour lesquels la pandémie a aussi occasionné du retard.
- Bonification des mesures au niveau financier tout en instaurant une souplesse plus grande dans l'utilisation de celles-ci.
- Maintien des cours d'été au secondaire.

1.2 LES NOUVELLES ACTIONS QUI POURRAIENT ÊTRE DÉPLOYÉES

- Déploiement d'une offre de service pédagogique pour les élèves du primaire en littératie et en numératie par le biais des camps de jour ou camps de vacances déjà existants. Associer à cette offre de service des finissants en baccalauréat en éducation.
- Déploiement d'une augmentation de l'offre de service dans les écoles, surtout en temps de pénurie, avec tous les finissants universitaires du mois d'avril du secteur de la psychoéducation, orthophonie et avec des conditions de rémunération.
- Déploiement de services complémentaires en soutien à l'apprentissage en FP et FGA par la mesure accroche-toi en FP et en FGA.

1.3 LES ACQUIS À CONSERVER APRÈS LA CRISE

- Toutes les nouvelles compétences acquises dans l'utilisation des technologies en les incorporant dans l'enseignement dans les moments opportuns.
- L'accessibilité des appareils informatiques pour l'ensemble des élèves et la possibilité de mobilité de ceux-ci vers la maison.
- L'offre d'enseignement à distance dans le cas d'absences à moyen/long terme des élèves pour différents motifs.
- La poursuite de l'utilisation des éducateurs(trices) en service de garde au niveau de l'assistance de l'enseignant(e).
- Les programmes de DEP et AEP en accéléré relatif à la pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs.

AXE 2 : L'ORGANISATION SCOLAIRE ET LES ENCADREMENTS PÉDAGOGIQUES

2.1 LES PISTES D' ACTIONS QUI DEVRAIENT ÊTRE MAINTENUES OU BONIFIÉES

- Au niveau des savoirs essentiels, il faut laisser une marge de manœuvre aux établissements afin que le personnel cible les savoirs en fonction des besoins de leurs élèves et ainsi sortir du mur-à-mur du programme de formation.
- Maintien du protocole d'urgence établi en contexte de pandémie.

2.2 LES NOUVELLES ACTIONS QUI POURRAIENT ÊTRE DÉPLOYÉES

- Déploiement d'un nouveau processus de communication régulier avec les parents sur le cheminement de leur enfant.
- Déploiement d'une pondération de 45 % à la 1re étape et 55 % à la 2e étape avec un très faible pourcentage attribué aux examens du ministère.
- Avoir une réflexion sur une nouvelle formule pour la passation des examens ministériels qui permettrait toujours une réussite équitable à travers le Québec afin que les milieux puissent mettre l'accent sur les savoirs prioritaires statués par le MEQ et qui permettrait aussi de maximiser le temps d'enseignement.
- Déploiement d'une meilleure prévisibilité des actions ou des modifications à mettre en place.

2.3 LES ACQUIS À CONSERVER APRÈS LA CRISE

- La production de deux bulletins pour permettre aux enseignants d'être moins dans un processus d'évaluation, mais plutôt dans un processus d'enseignement rattaché aux réels besoins d'apprentissages des élèves.

AXE 3 : LE BIEN-ÊTRE ET LA SANTÉ MENTALE

3.1 LES PISTES D' ACTIONS QUI DEVRAIENT ÊTRE MAINTENUES OU BONIFIÉES

- Bonification de la mesure 15022 et une souplesse dans son utilisation.
- L'ajout de ressources en psychoéducation ou maintien du nombre de psychoéducateurs avec une orientation précise sur l'aspect de la santé et de l'anxiété des élèves en lien avec la pandémie.
- Bonification de l'offre de formation, si désirée par le personnel, concernant leur propre bien-être et le bien-être des élèves. Que le bien-être des élèves passe par le bien-être du personnel.
- Bonification des classes « vertes » (enseignement à l'extérieur de l'école) avec un meilleur aménagement.
- Maintien de la mesure et les offres d'activités parascolaires.
- Bonification de la mesure « accroche-toi en FP et FGA » pour des services complémentaires.

3.2 LES NOUVELLES ACTIONS QUI POURRAIENT ÊTRE DÉPLOYÉES

- Déploiement d'un meilleur réseau de communication avec les différents partenaires externes (ex. DPJ et Tel-Jeune), en clarifiant le rôle de chacun.
- Diminution des ratios d'élèves pour les surveillants de diner.
- Modification du processus de validation des élèves pour maximiser le temps d'accompagnement des professionnels auprès des élèves.

3.3 LES ACQUIS À CONSERVER APRÈS LA CRISE

- L'ajout de personnels de soutien pour le nettoyage des écoles et les procédures de désinfection.
- Certaines mesures sanitaires telles que le lavage fréquent des mains, les nouveaux modes de circulation des élèves dans les établissements et le port du masque dans des conditions particulières.